



## PROMOTION A LA HORS CLASSE 2015

CATÉGORIE II (CERTIFIÉS) ET CATÉGORIE IV (PLP2)

- Les conditions
- La procédure à suivre pour être promu
- Le suivi par les élus Fep-CFDT

➤ Note d'information du MAAF à lire attentivement


**En 1 clic**  [NS 2014-672 Hors Classe 2015](#)

➤ Date limite de réponse : 14 novembre 2014 (cachet de la poste faisant foi)

➤ Conditions requises :

- avoir atteint le 7<sup>ème</sup> échelon de la classe normale de la catégorie au 31 décembre 2014
- ne pas avoir bénéficié d'un congé parental ou d'un congé pour convenances personnelles du 01.01.2014 au 31.12.2014.
- être en activité en 2014-2015 (les congés maternité et les congés de formation étant considérés comme des périodes d'activité).

➤ Remplir un dossier et l'envoyer au Ministère :

- impérativement sous couvert du Chef d'Etablissement.
- et pour un bon suivi par la Fep-CFDT
  - ❖ inscription en ligne **en 1 clic**  [Suivi Fep-CFDT dossier hors classe](#)
  - ❖ copie intégrale du dossier et de la fiche de liaison aux élus CCM de la Fep-CFDT

### **Attention ! Les dossiers doivent être complets ...**

① Copie du diplôme le plus élevé, titres et qualifications. Pour être pris en compte, ceux-ci doivent avoir été obtenus avant le **31 décembre 2014**

② Copie des certificats de qualification pédagogique ou de l'attestation de réussite à un concours d'accès à un corps d'enseignant de la fonction publique

③ Copie de la dernière notification administrative de changement de situation.

➤ Le reclassement

La nomination des agents retenus prend effet au 1er janvier 2015. Ils sont reclassés directement à la hors classe de leur grade à l'échelon comportant un indice égal ou immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans la classe normale.

Pour un bon suivi de ton dossier Hors Classe – deux actes :

- **Inscription en ligne Fep-CFDT**
- **Copie intégrale du dossier à ton élu Fep-CFDT à la CCM**



# La Fep – CFDT te propose un suivi de ton dossier de **PROMOTION A LA HORS CLASSE**

Le 26 août 2014

Cher(e) collègue,

Tu t'apprêtes à faire ton dossier de demande de promotion à la hors classe.

## **Sais-tu qu'à la FEP-CFDT, nous nous engageons à suivre le dossier de chaque enseignant qui nous sollicite ?**

### **Quel est l'intérêt de cet accompagnement ?**

- ☒ Nul n'est à l'abri d'une erreur de l'administration, d'une négligence fortuite dans la procédure. Notre rôle se situe déjà au niveau du contrôle des fichiers et du repérage d'éventuelles anomalies.
- ☒ En nous demandant un suivi de ton dossier, nous nous engageons aussi à t'informer par courrier électronique de ta situation dès que la Commission Consultative Mixte se sera réunie.

## **La Fep-CFDT dispose de 4 sièges sur 5 pour représenter les enseignants de droit public à la CCM.**

Si toi aussi tu souhaites un suivi de ton dossier, la démarche est très simple :

1. Tu cliques sur le lien → [Suivi Fep-CFDT dossier hors classe](#) et tu réponds aux questions
2. Tu adresses :
  - **la fiche de liaison** ci-jointe à l'élu CCM en charge de ta région et dont l'adresse est mentionnée en annexe
  - **une copie de ton dossier** de demande de promotion à la hors classe adressé au BEFFR par ton établissement **AVANT LE 14 NOVEMBRE 2014**

La liste des promus devrait être établie au cours de la prochaine CCM. Tous ceux qui auront déposé une copie de leur dossier à la Fep-CFDT seront informés par mail du résultat dès la fin de la réunion.

Salutations syndicales,  
Les représentants Fep- CFDT à la Commission Consultative Mixte

## Suivi des régions par les élus titulaires CCM

### Pour les dossiers d'accès à la Hors Classe

Régions	Elu C.C.M. titulaire chargé du suivi	Adresse postale et mail
Basse-Normandie, Haute-Normandie, DOM-TOM, Ile de France, Languedoc-Roussillon, Nord- Pas de Calais, PACA, Auvergne, Champagne-Ardenne	<b>Jean-Christophe Leblanc</b>	17 Bis Bd Jules Ferry 34320 FONTES <a href="mailto:jc.leblanc@club.fr">jc.leblanc@club.fr</a>
Alsace, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine, Picardie, Rhône-Alpes	<b>Brigitte Bonjean</b>	La Ramelière 38620 VELANNE <a href="mailto:brigitte.bonjean@wanadoo.fr">brigitte.bonjean@wanadoo.fr</a>
Bretagne, Pays de la Loire	<b>Jean Michel Sérot</b>	Rue Romaine 56350 RIEUX <a href="mailto:jean-michel-serot@wanadoo.fr">jean-michel-serot@wanadoo.fr</a>
Centre, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées	<b>Serge Barroso</b>	6 allée de la Petite Mamot 86130 St Georges les Baillargeaux <a href="mailto:serbar710@orange.fr">serbar710@orange.fr</a>



# FICHE DE LIAISON SUIVI DOSSIER HORS CLASSE

- **NOM** :.....
- **Prénom** :.....
- **Catégorie actuelle** :.....
- **Échelon** :.....
- **Je postule** : à la HC Cat. 2  à la HC Cat. IV PLP2 :   
(Coche la case correspondant à ta situation)

- **Nom et adresse de l'Établissement** : .....  
.....
- **Adresse personnelle** : .....  
.....
- **Tél.** : .....
- **Adresse électronique (indispensable)**.....

NB. En complément de cette fiche, n'oublie pas aussi de t'inscrire en ligne pour le suivi Fep-CFDT

- **Es-tu syndiqué à la Fep-CFDT ?** OUI  NON   
(Coche la case correspondant à ta situation)

**Rejoindre la Fep - CFDT, c'est :**

- Avoir la garantie d'être informé régulièrement, de pouvoir obtenir un renseignement précis, d'être soutenu dans ses démarches et défendu.
- Contribuer à l'amélioration de la défense des personnels de droit public et de droit privé.
- Soutenir dans leurs actions les militants de la FEP-CFDT.
- Se donner la possibilité de donner son avis, participer à des commissions et ainsi pouvoir être entendu.

- **Souhaites-tu adhérer à la FEP-CFDT ?** OUI  NON   
(si oui, le syndicat te fera parvenir un bulletin d'adhésion)

La cotisation syndicale représente 0.75 % du salaire annuel net.  
**66 % de la cotisation est déductible des impôts**

DATE :

Signature :